

2017

Bulletin



35 ans

du Fonds de soutien à l'action collective solidaire

VOTRE CONTRIBUTION SOLIDAIRE

**Exclusif
à la Caisse
solidaire**

Créé en 1983 à l'initiative de la Caisse et des syndicats, le Fonds est un outil financier juridiquement distinct et complémentaire de la Caisse d'économie solidaire. Il sert à soutenir des syndicats en conflit et aider des entreprises collectives qui ont besoin d'un coup de pouce temporaire.

Ce fonds est constitué des intérêts de l'épargne solidaire. Ses contributeurs renoncent généreusement aux intérêts de l'épargne solidaire.

COMPOSITION SOCIÉTARIAT ÉPARGNE SOLIDAIRE

Au 30 novembre 2017, 83 déposants renonçaient généreusement à l'intérêt généré par leur épargne solidaire pour alimenter un Fonds de soutien.

	ÉPARGNE	NOMBRE
Entreprises	187 500,00 \$	5
Citoyens	142 000,00 \$	29
Syndicats	994 520,78 \$	49
Total	1 324 020,78 \$	

VOS ÉPARGNES SONT BIEN PROTÉGÉES

- Au 30 novembre 2017, le Fonds était capitalisé pour 1,6 M\$ soit 53% de sa valeur totale de 3 M\$.
- Cette capitalisation exceptionnelle protège votre investissement.
- Vous pouvez demander le remboursement de votre capital au moment qui vous convient.
- Vous pouvez aussi penser réinvestir en toute sécurité!

LES INTERVENTIONS

Aucun besoin syndical n'a été manifesté en 2017. Au 30 novembre 2017, **696 561 \$** du Fonds de soutien à l'action collective solidaire étaient investis dans 16 projets.

En 35 années d'existence, le Fonds de soutien aura pris des engagements pour

3,6 M\$ et soutenu
101 initiatives.

Le Fonds est en excellente santé financière et ses capitaux protègent donc très confortablement les épargnes des cotisants.



Le Fonds de soutien à l'action collective et solidaire, engagé avec la Fondation camp vol d'été Leucan-CSN



Pour soutenir la Fondation Armand Vaillancourt qui met l'art au service de l'activisme social

SYNDICATS

Quelques prêts solidarité au fil des ans

Le prêt solidarité comporte des modalités de remboursement très souples et les montants accordés s'ajoutent aux prestations hebdomadaires que reçoivent les salariés syndiqués. Depuis sa création en 1983, grâce à ses prêts solidarité, le Fonds de soutien a épaulé les luttes syndicales des travailleurs, notamment :

- de l'hôtel Hilton Québec, d'Autobus Voyageur, d'Olymel, de la Traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout et des Chantiers maritimes de Sorel ;
- des caisses de Brossard, de Baie-Saint-Paul, de Hauterive et de la région de l'Amiante ;
- du Pavillon St-Joseph, de la Maison Arthur Beauséjour, de la Place Ville-Marie et de Bridgestone-Firestone ;
- du Groupe Jean Coutu, du journal Le Soleil, du Manoir Richelieu, de Cargill de Baie-Comeau et de Mines Noranda ;
- de la Société des alcools du Québec, du Casino de Montréal, du Holiday Inn Longueuil, d'Acier Leroux de Boucherville et les concierges de la Ville de Terrebonne.

Imprimé par Imprime-Emploi, une entreprise d'insertion membre de la Caisse.

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir une copie des états financiers ou pour discuter avec le gestionnaire du Fonds.

1 877 647-1527 • caissesolidaire.coop